

## Compte rendu de séance

### Séance du 12 Février 2018

L'an 2018 et le 12 Février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de CORNUAULT Claudine, 1<sup>er</sup> Adjoint.

**Présents** : Mmes : CORNUAULT Claudine, HEBBINCKUYS Marie-Pierre, MM : APARICIO Christophe, BESNE Nicolas, DE GAVELLE Thierry, GUILLIER Michel

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOIVIN Patrick à M. GUILLIER Michel, VOISIN Frédéric à M. BESNE Nicolas,  
Excusé(s) : M. BARBIER Christophe

#### POUVOIR

Je soussigné Patrick Boivin donne pouvoir à Michel Guillier

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 12/02/2018
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents



#### POUVOIR

Je soussigné MR VOISIN Frederic donne pouvoir à MR BESNE NICOLAS

- de me représenter à la réunion du conseil municipal, le 12/02/2018
- de prendre part à toutes les délibérations
- d'émettre tous votes et signer tous documents

#### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 6

Date de la convocation : 02/02/2018

Date d'affichage : 02/02/2018

A été nommé(e) secrétaire : Christophe APARICIO

#### ORDRE DU JOUR

**Travaux énergétique de la mairie - Demande de subventions auprès du Pays de Loire Nature et de la communauté de Commune Gâtine Choissilles - Pays de Racan - 2018/004**  
**PREVISION DU PLAN DE FINANCEMENT - DETR - 2018/005**

-----

Le compte rendu de la séance du 12 février 2018 est accepté à l'unanimité

**Travaux énergétique de la salle communale, salle des fêtes - Demande de subventions auprès du Pays de Loire Nature et de la communauté de Commune Gâtine Choisilles - Pays de Racan**  
**réf : 2018/004**

Dans le but de rénover les bâtiments publics pour réduire les dépenses énergétiques des collectivités de moins de 1000 habitants situées en Région Centre Val de Loire, celle-ci les accompagne afin de faire le meilleur choix d'isolation.

Après avoir déterminé la classe énergétique du bâtiment existant, le bureau d'études thermique ENERGIO propose à notre commune pour le bâtiment de la salle des fêtes, plusieurs scénarios de travaux pour permettre la progression de la classe énergétique.

Les travaux pourront en partie être financés par la Région au titre du PLAN ISOLATION dans le cadre du contrat de Pays ou d'Agglomération dont dépend la commune de Marray dans la limite des crédits disponibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de choisir le scénario MBS (Scénario Matériaux Biosources) qui s'interprète comme suit :

**Préconisations :**

1 - Isolation de toitures :	35 300 €
2 - Isolation de toiture terrasse :	8 500 €
3 - Menuiseries :	23 600 €
4 - Isolation de murs :	36 100 €
6 - Isolation de plancher :	
9 - Ventilation	24 000 €
10 - Ballon d'eau chaude	600 €
11 - Eclairage	3 900 €
12 - Chauffage	28 000 €

**Modèle Financier :**

Investissement hors subvention et aides (€ HT)	160 000 €
Investissement moyen (€ HT/m <sup>2</sup> )	698 €/m <sup>2</sup>
Investissement des subventions déduites (€ HT)	87 000 €
Montant des subventions (€ HT)	73 000 €
Taux de subvention final	46 %
Coût annuel de maintenance (€ HT)	500 €
Potentiel CEE (€ HT)	957 €

**Modèle économique :**

Economie d'énergie primaire (%)	51 %
Economie GES (%)	59 %
Economie sur Facture après travaux (€HT)	1696 € - 51 %

**Etiquette énergétique :**

Etiquette Energie après travaux	B - 68
Etiquette Climat après travaux	B - 5
Gains en kWhEP/m <sup>2</sup> .an	82

SOLLICITE le Pays de Loire Nature pour l'obtention d'une enveloppe budgétaire pour 2018 et la Communauté de Communes Gâtine Choisilles - Pays de Racan pour l'obtention d'une subvention afin d'effectuer des travaux énergétiques sur un bâtiment de la commune (salle des fêtes),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y affèrent.

**A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)**

**PREVISION DU PLAN DE FINANCEMENT - DETR**  
**réf : 2018/005**

Dans le but de rénover les bâtiments publics pour réduire les dépenses énergétiques des collectivités de moins de 1000 habitants situées en Région Centre Val de Loire, celle-ci les accompagne afin de faire le meilleur choix d'isolation.

Suite au projet de rénovation et mise en conformité de la salle des fêtes approuvé par le conseil municipal, monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

**COMMUNE DE MARRAY**

**Rénovation et mise aux normes de la salle des fêtes**

**COUT DE L'OPERATION**

Travaux	270 000.00 €
Maîtrise d'Oeuvre	21 600.00 €
Appel d'offres archi + entreprises	1 200.00 €
Coordinateur SPS	1 500.00 €
Bureau contrôle + elec +hand	4 600.00 €
Divers frais appel d'offre	1 100.00 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>300 000.00 €</b>

**FINANCEMENT DE L'OPERATION**

Subvention DETR 2018 sollicitée	81 000.00 €
Subvention Conseil régional prévisionnelle	73 000.00 €
Subvention Communauté de Communes	10 000.00 €
Département FDSR	6 090.00 €
Autofinancement communal	<u>129 910.00 €</u>
dont emprunt 50 000	
<b>TOTAL</b>	<b>300 000.00 €</b>

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :*

**DECIDE** d'accepter le plan de financement proposé.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables s'y afférent.

**A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)**

## Réunions du mois

- COMMUNE :  
Plusieurs réunions ont eu lieu avec les écoles du RPI au sujet des TAP (Temps Activités Périscolaire) pour ou contre la conservation des 4 jours ½, un vote a eu lieu le jeudi 8 février qui annonce la suppression des TAP et un passage à 4 jours d'écoles pour les enfants.  
Une organisation est en cours pour le feu d'artifice suivi d'une animation « ALICE » qui aura lieu à Marray le samedi 21 juillet.
- SIAEP :  
Budget voté et travaux programmés.

## Affaires diverses

- Un arrêté pour le non stationnement des gens du voyage est prévu et sera mis en place très prochainement.
- Le SIAEP rappelle que le marquage au sol de couleur bleue est à proscrire car celui-ci peut se confondre avec le réseau d'eau.
- L'emplacement du city stade à Marray sera situé à proximité de l'école.
- La petite aiguille de notre Eglise est cassée et l'armoire arrive en fin de vie, nous avons réceptionné un devis de l'entreprise BODET, d'autres devis seront effectués pour comparaison.
- Le conseil municipal décide de ne pas préempter pour les ventes de bien situé 3 route des Hermites et 5 rue du commerce.
- Claudine réalisera le baptême civil qui aura lieu le samedi 24 février à 11h45 la mairie.
- Une randonnée pédestre et VVT au profit de l'association CANCEM (lutte contre le cancer Région Centre) aura lieu le dimanche 17 juin 2018, ceux-ci emprunteront les chemins communaux.
- En attente de devis concernant le matériel informatique par la société @ l'informatique.

Séance levée à: 20:30

En mairie, le 20/02/2018

Pour le Maire  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
Claudine CORNUAULT